Avis relatif aux droits des salariés : congé de maladie et sûreté

Vous avez droit à un congé de maladie et à un congé prénatal payé. Vous avez le droit de bénéficier de ce congé quel que soit votre statut d'immigration. Votre employeur doit vous remettre cet avis expliquant vos droits.

Durée du congé :

Congé de maladie et sûreté (soin pour vous-même ou pour toute personne que vous considérez comme appartenant à votre famille)	Congé prénatal payé (soins médicaux pour vous-même pendant la grossesse)
• Tous les employeurs doivent accorder jusqu'à **40 heures de congés de maladie et sûreté** au cours de chaque année civile. • Tous les employeurs employant 100 personnes ou plus doivent accorder jusqu'à **56 heures e congés de maladie et sûreté** au cours de chaque année civile. *Les travailleurs à temps plein et à temps partiel bénéficient de congés de maladie et sûreté à raison d'**une heure pour chaque période de 30 heures travaillées.***	• Tous les employeurs doivent fournir une réserve distincte de **20 heures de congé prénatal payé**.

L'année civile de votre employeur est la suivante : _____ à _____
Premier mois Dernier mois

Vous avez droit à un congé de maladie et sûreté **PAYE** si :

- votre employeur emploie cinq salariés ou plus ;
- votre employeur compte moins de 5 employés, mais son revenu net est d'au moins 1 million de dollars ;
- vous travaillez au domicile d'une personne en tant qu'employé(e) de maison, comme baby-sitter, aide ménager/ménagère ou auxiliaire de vie par exemple. *Remarque : la loi s'applique à un employé à domicile ou plus dans un foyer.*

Vous avez droit à un congé de maladie et sûreté **NON PAYE** si :

- votre employeur emploie mois de cinq salariés et son revenu net est inférieur à un million de dollars ou plus.

Vous pouvez reporter les congés de maladie et sûreté non utilisés jusqu'à l'année suivante.

Utilisation du congé de maladie et sûreté :

- Vous pouvez l'utiliser pour des raisons de santé, notamment pour recevoir des soins médicaux ou pour vous rétablir d'une maladie ou d'une blessure.
- Utilisez-le pour prendre soin d'un membre de votre famille qui est malade ou qui a un rendez-vous médical.
- Vous pouvez l'utiliser si l'entreprise de votre employeur ou l'école de vos enfant ferme en raison d'une urgence de santé publique.
- Vous pouvez l'utiliser pour votre sécurité ou celle d'un membre de votre famille pour des raisons de violence domestique, de contacts sexuels non désirés, d'actes de harcèlement ou de traite des êtres humains.

Votre employeur peut vous demander de fournir un préavis pour l'utilisation prévue du congé de maladie et sûreté pour vous rendre à un rendez-vous médical ou assister à une audience, par exemple. Vous n'êtes pas obligé(e) de donner un préavis en cas d'utilisation imprévue d'un congé, par exemple en cas de maladie ou d'urgence médicale.

Vous avez droit au respect de votre vie privée. Vous n'êtes pas tenu(e) de fournir à votre employeur des précisions sur les raisons de l'utilisation de congés.

Si vous utilisez plus de trois jours de congé consécutifs, votre employeur peut exiger des justificatifs.

Informations écrites requises :

Votre employeur doit :

- Vous fournir une politique écrite expliquant comment utiliser vos avantages.
- Vous indiquer le nombre de congés utilisés et restants à chaque période de paie.

Pas de représailles :

Il est interdit de punir ou de licencier des employés pour avoir demandé ou utilisé un congé ou pour avoir signalé des violations.

Consumer and Worker Protection

Pour plus d'informations ou pour déposer une plainte, contactez le Département de la protection des consommateurs et des travailleurs.

Rendez-vous sur **nyc.gov/workers** | Appelez le **311** et demandez un « congé de maladie et sûreté payé »

Vous pouvez également transmettre une information ANONYMEMENT.

05/30/2025